

RAPPORT N° 02/6-43
au Conseil Municipal

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE
161 Rue Jules Auber/ Saint-Denis / AM 352

L'Association Dionysienne d'Education Populaire, régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, sollicite de la Commune la régularisation de l'occupation du local sis au 161 Rue Jules Auber à Saint-Denis sur le terrain cadastré section AM n° 352, en remplacement de la Fédération Léo Lagrange.

Afin de perpétuer le partenariat avec le milieu associatif, la Municipalité se propose de régulariser la mise à disposition de ce local à l'ADEP qui a pour objet d'assurer le développement local et social, l'accompagnement des associations de quartiers dans les missions administratives, juridiques et d'animation, de favoriser le bien social à travers l'accompagnement des familles les plus défavorisées, de développer la citoyenneté et le civisme.

Il s'agit d'une construction en dur sous dalle à deux niveaux, d'une surface habitable de 264 m², destinée aux activités de l'ADEP telles qu'elles sont mentionnées à l'Article 3 de ses Statuts.

Je vous demande donc :

- d'approuver le principe de mise à disposition par Convention du local précité au profit de l'ADEP, aux conditions suivantes :
 - . durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
 - . occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle a été évaluée à TROIS MILLE, QUATRE CENTRE TRENTE-DEUX EUROS (3 432 euros) par les services du Domaine ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer la Convention à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-43
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002

OBJET

MISE A DISPOSITION DE LOCAL
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE
161 Rue Jules Auber/ Saint-Denis / AM 352

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-43 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Jeunesse et Loisirs, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le principe de mise à disposition par Convention au profit de l'ADEP du local sis au 161 Rue Jules Auber à Saint-Denis sur terrain cadastré section AM n° 352, aux conditions suivantes :

- durée d'une année renouvelable par tacite reconduction,
- occupation à titre gratuit, étant précisé que la valeur locative mensuelle a été évaluée à TROIS MILLE, QUATRE CENT TRENTE-DEUX EUROS (3 432 euros) par les services du Domaine.

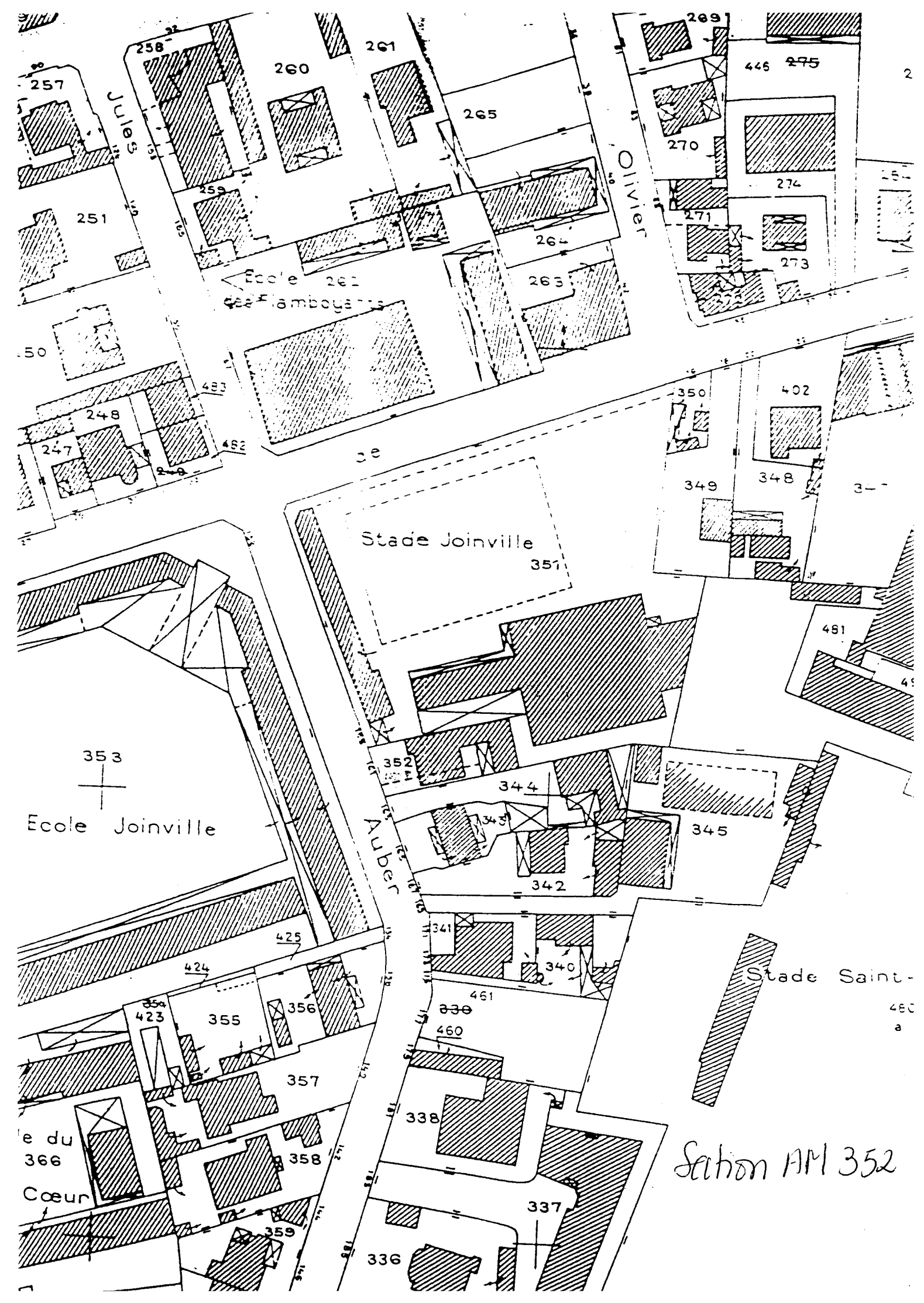
ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la Convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 OCT. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA





Ecole Flamboyants

Stade Joinville

Ecole Joinville

Stade Saint-

Section AMI 352

Jules

Olivier

Auber

Coeur

e du
366
Coeur

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

Brigade d'Evaluation Domaniale

Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest

1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde

BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9

Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Décret n°86-455 du 14 mars 1986 - Art R 3 du Code du domaine de l'Etat - Art 186 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation

Références : N° dossier : 1658/2002 Evalueur : J-C LELIEVRE

AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE

1 Service consultant Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation 18-09-2002 reçue le 23-09-2002

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)
Mise à la disposition de l'ADEP

4 Propriétaire : Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :

Commune de Saint-Denis

161 rue Jules Auber (parcelle AM 352)

construction en dur sous dalle à deux niveaux, à usage de bureaux

surface utile 264 m²

5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins - value- Appréciation d'ensemble

7 Situation locative existante- situation locative proposée :

9 Valeur locative retenue 3 432 €/mois

Valeur retenue pour le denier d'entrée ou pas de porte:

12 Réalisation d'un accord amiable

A Saint Denis le 30 septembre 2002 .
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur

J-C LELIEVRE

